



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Les représentant-e-s du personnel de la petite enfance, employé-e-s et cadres, s'opposent à l'initiative visant la création d'une fondation pour les structures d'accueil de la petite enfance de Lancy.**

La situation nous paraissant fort préoccupante, nous avons choisi de donner notre avis professionnel quant à l'avenir de notre secteur d'activité sur Lancy : **nous soutenons la municipalisation.**

Depuis de nombreuses années, nous observons une augmentation de situations compliquées dans la prise en charge des enfants et de leurs familles, un accroissement des demandes, ainsi qu'une complexification du cadre légal et de la gestion des ressources humaines. Pour autant, le mode de gouvernance n'a pas changé, avec des comités constitués de parents bénévoles qui occupent le rôle d'employeur sans compétences spécifiques au domaine.

Les familles évoluent, les besoins d'accompagnement grandissent. Toutes les recherches montrent que l'éducation préscolaire représente, entre autres, une prévention et un soutien indéniable aux familles, ainsi qu'une prise en charge adéquate des enfants à besoins éducatifs particuliers. De plus, elle permet aux deux parents de participer au marché du travail avec un impact économique et fiscal certain.

Il est temps maintenant que l'éducation préscolaire soit reconnue comme une mission de service public. Il est nécessaire de déployer une politique communale de la petite enfance harmonisée. Au même titre que l'école est publique, nous nous engageons pour une éducation préscolaire publique, afin de garantir une place pour tous les enfants, avec une professionnalisation complète du dispositif tant au niveau de la gouvernance que de l'encadrement des enfants.

Une municipalisation du secteur de la petite enfance permettra d'avoir une vision globale des besoins de la population lancéenne, avec des connexions facilitées entre les services communaux pour offrir des réponses appropriées aux diverses situations familiales rencontrées. Cela offrira aussi une continuité entre les différentes étapes de la vie familiale, en faisant notamment des liens entre la maternité, la petite enfance puis la scolarité.

Pour le personnel que nous représentons, une municipalisation induirait une amélioration et une pérennisation des conditions de travail. Nous n'aurions pas à craindre que la Convention Collective du Travail (CCT) soit dénoncée, comme c'est le cas dans d'autres communes, en

raison d'une forte diminution des subventions. Nous disposerions enfin d'un appui professionnel au niveau RH, financier et juridique notamment.

Une fondation ne répondrait qu'à un seul critère, c'est-à-dire celui d'un employeur unique. Le conseil de fondation resterait vraisemblablement non professionnel et comprendrait une minorité de parents concernés, ce qui ne nous semble absolument plus acceptable. Les parents sont des interlocuteurs importants, mais ne peuvent ni occuper la fonction d'employeurs ni définir une politique globale de la petite enfance, ce que d'ailleurs, la plupart d'entre eux ne souhaite pas. Laissons ce travail aux professionnels !

La mise en place d'une fondation prendra de nombreuses années. De plus, les chiffres articulés dans l'initiative ne nous semblent pas réalistes, étant donné que les tâches inhérentes à l'organisation du secteur de la petite enfance devront bien être assumées. Ces chiffres sont sous-évalués.

**Pour toutes ces raisons, nous invitons vivement la population lancéenne à refuser cette initiative qui aurait pour conséquence de retarder le développement d'une réelle politique inclusive et égalitaire de la petite enfance dans la commune de Lancy et de ce fait, la création de nouvelles places.**

Nous précisons que notre démarche est un positionnement professionnel indépendant de tout parti politique.

Merci pour votre soutien...

14 octobre 2021

**Contacts :**

ACIPEG : Karine Dachroune 078/638 62 08 et Ariane Meunier 078/612 13 10

AGEDE : Tina Bijelic 078/667 06 21

SIT: Valérie Buchs 079/45 45 840